

« P E N S O N S E N S E M B L E L A F U T U R E M A I S O N D E Q U A R T I E R D U N O R D ! »

Séance de lancement de la démarche participative
Centre de quartier des Bossons - Plaines-du-loup / vendredi 29 avril 2016

Compte rendu

Diffusion de l'invitation

Tout-ménage adressé par poste aux habitants des quartiers Bossons, Grattapaille, Plaines-du-Loup, Bois-Gentil, Cassinettes, Maillefer et Ancien-Stand.

Flyer distribué et placé en divers lieux par les animateurs du Centre de quartier Bossons Plaines-du-Loup.
Annonce sur le site de l'Association écoquartier et lettre d'information aux membres et sympathisants.

Accueil et encadrement des enfants durant la séance

15 enfants ont été pris en charge et encadrés, leurs parents étant ainsi déchargés pour suivre la séance.

Intervenants

Oscar Tosato, conseiller municipal, Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale
Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs (SJL).

Patrick Minet, chef du projet Métamorphose a.i.

Laurent Louis, responsable du site Plaines-du-Loup, projet Métamorphose.

Daniel Kohlbrenner, adjoint de direction et chargé de l'animation à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL).

Silvana Annese, animatrice au Centre de Quartier des Bossons - Plaines-du-Loup.

Hélène Ott, animatrice au Centre de Quartier des Bossons - Plaines-du-Loup.

Christophe Lebourg, animateur au Centre de Quartier des Bossons - Plaines-du-Loup.

Philippe Solms, coordinateur de l'Association écoquartier, en charge du compte rendu de la soirée.

Jérémie Schaeli, tarifdeGROUPE, en charge de l'animation de la soirée.

Public présent à la séance

Environ 100 personnes.

Sommaire du compte rendu

Page 2 : Présentation des enjeux par les intervenants

Page 5 : Échanges public - intervenants

Page 7 : Création du collectif et clôture de la séance

Page 8 : Annexe / power-point présenté le 29.04.2016

PRÉSENTATION DES ENJEUX PAR LES INTERVENANTS

Monsieur Jérémie Schaeli ouvre la séance à 18h45, souhaite la bienvenue, se présente et informe le public de son rôle d'animateur durant la soirée. Il adresse immédiatement des questions à l'assemblée :

- *Pensez-vous habiter dans le périmètre concerné par la maison de quartier ?* Environ trois quart des personnes présentes sont dans ce cas.
- *Habiterez-vous dans le futur écoquartier quand la maison de quartier ouvrira ?* Une dizaine de personnes signalent le vouloir.

Monsieur Oscar Tosato, conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, remercie, au nom de la Municipalité, le public d'être venu nombreux. Rappelant qu'il habite le quartier, il évoque l'importante mutation qui débute dans le périmètre. Cette mutation comprend notamment l'attribution des lots pour la construction du futur écoquartier des Plaines-du-Loup, processus en cours, ainsi que la planification de multiples infrastructures. En la matière, il s'agit par exemple de prévoir des centres de vie enfantine, des écoles, des salles de gymnastique, des lieux d'accueil parascolaire, ainsi que la nouvelle maison de quartier.

Nord lausannois et cohésion sociale : la volonté politique et l'engagement de la Municipalité

Selon la volonté de la Municipalité, la maison de quartier va faire l'objet d'une démarche participative ouverte, tant aux habitants et usagers actuels que futurs. Cette démarche se veut consultative et consensuelle. La réflexion devra considérer les objectifs de développement durable qui président au projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup, notamment sous l'angle de la prévention sociale et de la cohésion sociale. Contribuant au lien social, la maison de quartier devra être un lieu de convergence et une centralité forte, non seulement pour le futur écoquartier, mais aussi pour les quartiers riverains. Selon les orientations définies par la FASL, elle aura pour vocation de :

- favoriser les liens entre les habitants dans les différents quartiers,
- promouvoir la participation à la vie citoyenne et associative,
- favoriser l'intégration de tous les habitants sans distinction,
- permettre aux personnes de développer des compétences sociales, de se respecter, de se découvrir et d'œuvrer ensemble pour l'amélioration de leur cadre de vie

Le périmètre concerné par la future maison de quartier et le devenir de la Cabane des Bossons

Monsieur Tosato indique les secteurs concernés par la future maison de quartier, à savoir : les Bossons, Grattapaille, les Plaines-du-Loup, Bois-Gentil, Cassinettes, Maillefer et l'Ancien-Stand. L'emplacement de la future maison de quartier pourrait être celui où se situe la « Maison du Gendarme ». Ce lieu est à une distance judicieuse des structures socioculturelles voisines, à savoir le Centre socioculturel de Belleaux, la Maison de quartier de la Pontaise, l'Espace 44, le Centre socioculturel de Boisy, ainsi que la Maison de quartier du Désert, appelée prochainement à prendre le relais du Centre de Boisy.

La nouvelle maison de quartier ne fera pas disparaître la Cabane des Bossons, celle-ci pouvant être réaffectée. Monsieur Tosato relève que ce sera Monsieur David Payot, futur conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, qui gèrera cette transition. Monsieur Payot, qui rejoint la réunion à cet instant, est invité à s'asseoir parmi les intervenants.

La Ville, la maison de quartier et l'implication de la population

La Ville, qui sera propriétaire de la future maison de quartier, en remettra la gestion à la FASL et la dotera en personnel. La réflexion sur les besoins en personnel formé en animation socioculturelle sera menée en tenant compte à la fois du futur écoquartier et des quartiers attenants.

Le projet de maison de quartier étant en train de naître, la Ville invite la population à s'y impliquer. Si certains paramètres limitatifs sont incontournables, la Municipalité s'engage toutefois à aller au bout de la démarche participative proposée. Monsieur Tosato conclut en soulignant que le but est d'entendre ce dont les habitants ont besoin et, sur cette base, de construire le nouvel équipement.

Monsieur Patrick Minet, chef a.i. du projet Métamorphose, succède à Monsieur Tosato pour rappeler quelques-uns des enjeux liés au projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup.

En quoi consiste le projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup

Monsieur Minet présente succinctement les enjeux du projet d'écoquartier qui peuvent être retrouvés dans la présentation jointe. Le futur écoquartier c'est la réalisation de quelques 3'500 logements et de surfaces d'activités tertiaires et commerciales, agrémentés par des espaces publics de qualité à disposition des habitants du secteur nord de la ville, permettant également de créer une couture avec les quartiers voisins. Mais c'est aussi la réalisation d'équipements publics importants tels que écoles, salles de gym, garderie, complexe sportif, une maison de quartier et un grand parc urbain.

La 1^{ère} étape de réalisation de l'écoquartier et la construction de la maison de quartier

La 1^{ère} étape de réalisation, prévue pour accueillir 2'200 habitants et 1'100 emplois, concerne le périmètre compris entre le parc du Vélodrome et le Service des automobiles. Les investisseurs seront connus en juin 2016 et la construction s'étendra de 2018 à 2022. La maison de quartier sera réalisée dans le périmètre de cette 1^{ère} étape et devra idéalement être prête pour l'arrivée des 1^{ers} habitants, c'est-à-dire en 2020.

Madame Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs, souligne que la maison de quartier est destinée à une quinzaine de milliers de personnes. Penser une maison de quartier pour une population de cette importance repose donc nécessairement sur plusieurs partenaires. Par ailleurs, la démarche suppose aussi plusieurs lieux de délibérations et d'actions. Enfin, il est indispensable que la prise de décision reflète un éventail de valeurs multiples.

Pour penser la future maison de quartier, la Ville veut associer la population concernée car c'est la population qui sait ce qui lui est utile. Mais inviter des personnes à exprimer ce qui leur serait utile peut réserver des surprises. Madame Papaux évoque des enfants interrogés en 2010 sur leurs attentes par rapport au futur écoquartier des Plaines-du-Loup : pour eux, c'était clair, il fallait ajouter une piscine et un Mac Do ! Ainsi, penser ensemble un projet ne va pas sans la prise en compte de quelques limites et éclairages complémentaires.

Le but et les impondérables de la démarche participative

Préciser le programme de la future maison de quartier constitue la 1^{ère} étape de la démarche. Cette étape se terminera en décembre 2016 avec la constitution d'un cahier des charges pour le projet architectural – la démarche participative étant appelée à reprendre ultérieurement.

Pour la 1^{ère} étape, les données suivantes seront à prendre en compte sans modification possible :

- L'emplacement prévu pour la maison de quartier se situe dans le parc, mais dans un abord ;
- La maison de quartier sera de 2'400 m² maximum, avec une emprise au sol limitée ;
- Elle comprendra une salle de spectacle/aula scolaire pour 200 personnes ;
- Elle disposera d'un réfectoire scolaire de 60 places pour des élèves de 11-12 ans (7-8P) – à noter : la tranche d'âge étant supérieure à celle des APEMS, un encadrement spécifique sera à inventer ;
- Selon la volonté exprimée par la Municipalité, le budget au m² sera « comparable à la Maison de quartier de Chailly », – à noter : la Maison de Chailly a coûté 7,5 millions à la Ville ; ses activités représentent 1'500 passages/semaine et 2'000 personnes/semaine lors d'un spectacle ;
- Très important : le bâti devra répondre à un objectif de polyvalence et de multifonctionnalité ;
- Il n'y aura pas de surface extérieure privatisée ;
- Le bâtiment respectera le standard Minergie P-Eco – à noter : l'exigence de ce standard, qui concerne les performances énergétiques et environnementales que doit atteindre le bâtiment, permet d'être en concordance avec l'objectif « société 2'000 W » défini pour l'écoquartier.

L'équipe de la FASL succède à Madame Papaux et se présente. Les animateurs du Centre de Quartier des Bossons - Plaines-du-Loup, qui gèrent la Cabane des Bossons au quotidien, sont **Madame Silvana Annese**, **Madame Hélène Ott** et **Monsieur Christophe Lebourg**. Est également présent, **Monsieur Daniel Kohlbrenner**, adjoint de direction et chargé de l'animation à la FASL, qui prend la parole pour préciser les défis liés à la nouvelle maison de quartier et pour rappeler le fonctionnement de ce type de structure.

La maison de quartier n'est pas une fin en soi, c'est un outil qui doit servir la vie

Monsieur Daniel Kohlbrenner, adjoint de direction et chargé de l'animation à la FASL, souligne le premier défi qu'il s'agira de relever, à savoir : faire en sorte que les riverains du futur écoquartier ne se sentent pas repoussés en périphérie et qu'ils s'approprient la nouvelle maison de quartier comme les futurs habitants le feront. Car une maison de quartier doit servir la mixité, l'intégration et le lien social. Dans cette perspective, la salle de spectacle/aula doit pouvoir répondre aux besoins de culture et d'ouverture. La polyvalence doit permettre l'accueil d'enfants à midi sans empêcher, par exemple, d'autres activités repas. En résumé, la maison de quartier doit permettre des activités multiples, décidées et développées en commun, cela avec le soutien d'une équipe d'animateurs pour impulser les projets. Une maison de quartier vit par la population et les associations qui s'y impliquent. Elle n'est pas une fin en soi, elle est un élément, parmi beaucoup d'autres, dont le but est de contribuer à la vie du quartier.

Madame Silvana Annese prend en exemple l'image projetée à l'écran : une maison-vélo en plein mouvement. La mission des animateurs, c'est aussi de sortir de leurs murs pour aller à la rencontre des gens. Ils doivent mettre la maison en mouvement et l'orienter vers l'extérieur. Ainsi, la future maison de quartier pourra vivre grâce aux habitants – *grâce à vous* conclut Madame Annese en désignant le public.

Monsieur Philippe Solms, coordinateur de l'Association écoquartier, remercie Madame Papaux d'avoir invité les animateurs du Centre de quartier des Bossons - Plaines-du-Loup et l'Association écoquartier à proposer les modalités de la démarche participative.

La démarche doit mobiliser les habitants actuels et, autant que possible, les habitants futurs

Monsieur Solms indique d'abord que l'appellation « Maison de quartier du Nord » est provisoire. Elle n'est utilisée que pour nommer de manière simple l'objet de la démarche participative, cela dans l'attente que la population décide d'un nom définitif pour la future maison de quartier.

La démarche comprend les moments clés suivants :

- En septembre sont prévus les ateliers participatifs lors desquels il s'agira de préciser les besoins actuels et futurs auxquels devra répondre la nouvelle maison de quartier.
À noter : la désignation des bénéficiaires de droits à bâtir aux Plaines-du-Loup sera connue à fin juin. Pour permettre aux bénéficiaires, et donc à de futurs habitants, de se joindre à la démarche participative, les ateliers se dérouleront en septembre, après la pause estivale et la rentrée.
- En novembre se tiendra un forum de quartier dévolu à la restitution des résultats des ateliers. Le forum permettra, si nécessaire, d'ajuster et de prioriser les résultats, puis de les valider.
- Après le forum, ce qui aura été validé viendra alimenter le cahier des charges requis pour le projet architectural. La finalisation du cahier des charges étant du ressort des services de la Ville.

La démarche doit pouvoir s'appuyer sur un « collectif » ouvert à toutes et tous

Pour accompagner la démarche jusqu'au cahier des charges, puis durant la phase de développement du projet architectural, les personnes concernées par la maison de quartier et se sentant prêtes à s'impliquer sont invitées à se signaler. Il est proposé qu'elles forment un collectif dont les missions seront de :

- Représenter les futurs usagers auprès de la Ville lors de la phase de développement du projet architectural.
- Assurer le contact avec les habitants et relayer les remarques faites hors des séances publiques.
- Définir les thèmes à traiter lors des ateliers participatifs, cela en concertation avec la Ville.

Le collectif sera appuyé par les animateurs du Centre de quartier des Bossons - Plaines-du-Loup et, au besoin, par l'Association écoquartier.

Monsieur Jérémie Schaeli, qui anime la soirée, clôt la partie des présentations. Il invite les personnes de la salle à discuter avec leurs voisins immédiats des questions qui n'auraient pas reçu de réponse suffisante en ce qui concerne la démarche participative. Après ce moment de réflexion laissé au public, l'échange entre le public et les intervenants est lancé.

ÉCHANGES PUBLIC - INTERVENANTS

Déclaration : la ville doit grandir ailleurs et notre maison de quartier, c'est les terrains de sport

Se présentant comme un opposant de toujours au projet d'écoquartier, un habitant dénonce une façon de faire qui ne laisse aucune place à la négociation. Il considère que l'extension de la ville peut se faire ailleurs et, concernant la maison de quartier, que les terrains de sport remplissent à merveille ce rôle.

Éléments de réponse

Reconnaissant le souci légitime que peut induire le changement, Monsieur Tosato contextualise l'enjeu de l'extension urbaine. Les impératifs sont de mettre en œuvre la politique de densification voulue au niveau suisse et de créer du logement pour répondre aux besoins importants existant en la matière. Dans cette perspective, une décision politique a été prise. Incluant des objectifs tels que la société à 2'000 watts et la construction d'un métro, le projet vise à accueillir 9'000 personnes aux Plaines-du-Loup. Les terrains de sport seront donc déplacés. Et la question qui demeure est de savoir si la Cabane des Bossons suffit en regard de la population future. À cet égard, on notera que l'animation socioculturelle n'est pas forcément liée à un bâtiment : au Prélaz, avant que des locaux de paroisse leur soit mis à disposition, les animateurs ont d'abord travaillé sans lieu. Monsieur Tosato conclut en adressant ces mots au public : *vous avez en main le rêve à construire.*

Pour une personne du public, si les regrets des gens d'ici pour la perte des terrains de sport sont compréhensibles, on peut toutefois envisager la future maison de quartier comme une chance dont il faut profiter : elle permettra la rencontre des gens d'ici et d'ailleurs, des habitants actuels et futurs.

Question sur le départ de la Cabane des Bossons : comment ne pas perdre la dynamique actuelle ?

Une dynamique appréciée anime la Cabane des Bossons. Une habitante pose cette question : comment se passera la transition pour que cette dynamique ne se trouve pas menacée dans une future maison de quartier à la taille et à la fréquentation beaucoup plus importantes ?

Il est important que les animateurs actuels restent, ajoutent des personnes du public.

Éléments de réponse

Madame Papaux souligne qu'il est inévitable de quitter la Cabane des Bossons. Si les 2'400 m² prévus pour la future maison de quartier peuvent être discutés à la baisse, la question des 15'000 habitants à prendre en compte (6'000 actuels + 9'000 futurs) ne peut en aucun cas être évacuée.

Monsieur Christophe Lebourg, animateur au Centre des Bossons, rappelle qu'une maison de quartier n'est qu'un point d'ancrage. L'équipe des animateurs, qui ne sera pas mise en question, continuera à rayonner vers l'extérieur. L'essentiel, c'est les habitants du quartier, pas la maison.

Monsieur Daniel Kohlbrenner, adjoint de direction à la FASL, précise ce qui différencie un centre de quartier d'une maison de quartier. La maison de quartier, par sa taille plus importante, permet d'accueillir davantage d'activités différentes. La future maison n'empêchera pas de poursuivre les activités actuelles, elle donnera la possibilité d'en développer de nouvelles avec les associations et les habitants. Elle permettra de multiplier les activités pour des populations très diverses.

Questions sur la future maison : quelle surface utilisable, quelle polyvalence, quel esprit d'ouverture ?

Les 2'400 m² définissent-ils une surface au sol ?

Quelle marge de manœuvre y aura-t-il pour concilier dans un même lieu et en même temps, par exemple l'accueil d'enfants et l'accueil d'activités associatives ?

Le risque ne serait-il pas d'avoir une maison trop vaste et trop peu fréquentée tant que l'ensemble de l'écoquartier n'est pas habité ?

L'enjeu réside-t-il vraiment dans les dimensions de la maison, ou ne concernerait-il pas plutôt l'esprit d'ouverture à assurer ?

Éléments de réponse

Madame Papaux précise que les 2'400 m² ne sont pas une surface au sol, mais une surface distribuée sur plusieurs étages. En termes de surface utilisable, il s'agit d'environ 2'000 m².

Par rapport à la question de la conciliation d'activités diverses, le Centre Pluriculturel et social d'Ouchy (CPO) peut servir d'exemple. Présente dans le public, la directrice du CPO apporte des informations utiles. Le CPO dispose d'une grande salle polyvalente et de plusieurs petites salles. À midi, il accueille 150 enfants sans que cela bloque toute autre activité. La gestion d'activités parallèles demande effectivement des arrangements, mais l'équipe et les usagers du CPO trouvent les solutions nécessaires. Fort des différentes activités qui s'y déroulent, le CPO est ainsi un lieu tout le temps vivant.

Faut-il craindre la taille ou veiller à l'esprit d'ouverture de la maison de quartier ? À l'opposé des craintes liées à la taille du lieu, une personne du public parle de son plaisir à fréquenter les maisons de Chailly et de Sous-Gare – des maisons qui ont une qualité d'ouverture remarquable à l'égard de toute population. Elle souligne l'importance d'un lieu invitant au passage et apte à favoriser l'émergence de projets, en particulier pour les enfants. Habitante du quartier, elle ne le quittera pas à l'arrivée des nouveaux venus et estime qu'une maison ouverte constituera un apport positif pour tous.

Plusieurs personnes évoquent les difficultés d'intégration pouvant survenir lors de l'installation dans un quartier. Un manque d'échange entre les habitants des Bossons et de Bois-Gentil est relevé. Comme l'église l'a permis par le passé, il est souhaité que la future maison de quartier permette aux gens de se rencontrer et de nouer des liens.

Questions sur le collectif : faut-il déjà s'engager, quel pouvoir de décision ?

Un membre d'une coopérative d'habitants ayant postulé pour un droit à bâtir pose cette question : est-il pertinent de m'engager dans le collectif sans savoir si le dossier de ma coopérative est accepté ?

Appelant de ses vœux une démocratie plus participative, une personne demande : le collectif participera-t-il à la décision, ou s'agit-il de consultation ?

Éléments de réponse

Monsieur Louis, attaché à l'équipe Métamorphose de la Ville, rappelle que le choix du mois de septembre pour la tenue des ateliers participatifs a pour but de permettre aux bénéficiaires de droits à bâtir, qui seront connus à fin juin, d'y prendre part. Il s'agit ainsi d'assurer la représentation des futurs habitants. Quant au collectif, rien n'empêchera de le rejoindre après juin. Monsieur Louis présente les points clés du calendrier : après la définition du cahier des charges, 6 à 9 mois seront nécessaires pour la sélection des mandataires, puis viendra le temps de développement et de construction de la maison de quartier. Pour qu'elle soit prête en 2020, à l'arrivée des premiers habitants, il est essentiel de ne pas retarder la démarche participative.

Pour Monsieur Tosato, la question de la participation à la décision est fondamentale et les choses restent négociables. Madame Papaux estime que la démarche participative proposée, comme ce fut le cas pour la Maison du Désert, s'approche de la co-décision. Elle ajoute qu'au delà de la maison de quartier, la démarche participative pourrait être étendue à d'autres objets du projet – Pour exemple le parc public. Monsieur Solms revient sur le rôle que jouera le collectif dans un premier temps, à savoir contribuer à la préparation des ateliers – les décisions étant, quant à elles, nourries par les résultats de ces ateliers et du forum qui suivra. Pour une personne du public, participer ne signifie pas forcément décider ; elle en appelle à l'enthousiasme des habitants et les encourage à apporter des idées.

Questions sur la démarche : quand se tiendront les réunions, quel rôle joue l'Association écoquartier ?

Pour favoriser la participation, est-il prévu que les séances du collectif et les ateliers se déroulent en dehors des heures de travail ?

Quel est la vocation de l'Association écoquartier et son rôle dans la démarche participative ?

Éléments de réponse

Aucune séance n'est encore fixée. Le but est de trouver les moments les plus favorables à la participation. Le collectif se déterminera par lui-même, quant aux ateliers de septembre, l'option envisagée jusqu'ici est de les regrouper tous sur un samedi.

Monsieur Solms présente l'Association écoquartier. Il s'agit d'une association ouverte à tous, dont le but est la promotion des écoquartiers et de la participation citoyenne dans le canton de Vaud. Elle s'est créée à Lausanne, lorsque le programme Métamorphose a été lancé. Depuis, elle est à l'origine de plusieurs interventions portant sur le projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup. C'est en fonction de cela qu'elle a été invitée à proposer, avec les animateurs du Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup, les modalités de la démarche participative pour la future maison de quartier. Pour éviter tout malentendu quant au rôle de l'Association écoquartier, Madame Papaux rappelle que c'est le collectif qui est appelé à devenir l'interlocuteur de la Ville pour la démarche participative.

CRÉATION DU COLLECTIF ET CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jérémie Schaeli encourage les personnes prêtes à s'impliquer dans le collectif à inscrire leurs nom et coordonnées sur le formulaire prévu à cet effet. Plus d'une vingtaine de personnes manifestent leur intérêt. Elles sont priées de se réunir dans la petite salle du Centre dès la séance clôturée, afin de convenir d'une première date de rencontre¹.

Monsieur Schaeli indique que le compte rendu et la présentation power-point de la séance seront transmis aux personnes du collectif, ainsi qu'à tous ceux qui auront signalé vouloir être tenus informés.

Monsieur Oscar Tosato, conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, remercie les organisateurs et l'animateur de la soirée, annonce l'apéritif offert par la Ville de Lausanne et le Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup, et passe la parole à Monsieur David Payot pour la clôture de la séance.

Monsieur David Payot, futur conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, évoque d'abord sa position un peu ambiguë : celle d'habitant du quartier et de futur conseiller municipal. Ayant noté les questions et le sentiment de perte pouvant accompagner le remplacement de la Cabane des Bossons, il souligne que la future maison de quartier constitue une opportunité qu'il faut saisir. Les habitants étant invités à s'approprier cette future maison.

La séance est levée à 20h30

Compte rendu : PhS / Association écoquartier

¹ Date et lieu retenus : jeudi 19 mai à 19h. à la Cabane des Bossons.

Inscriptions au collectif : 39 personnes lors de la séance du 29 avril et de la semaine suivante.



Pensons ensemble la future Maison de Quartier du Nord !

**Séance de lancement - démarche participative
29 avril 2016**

1

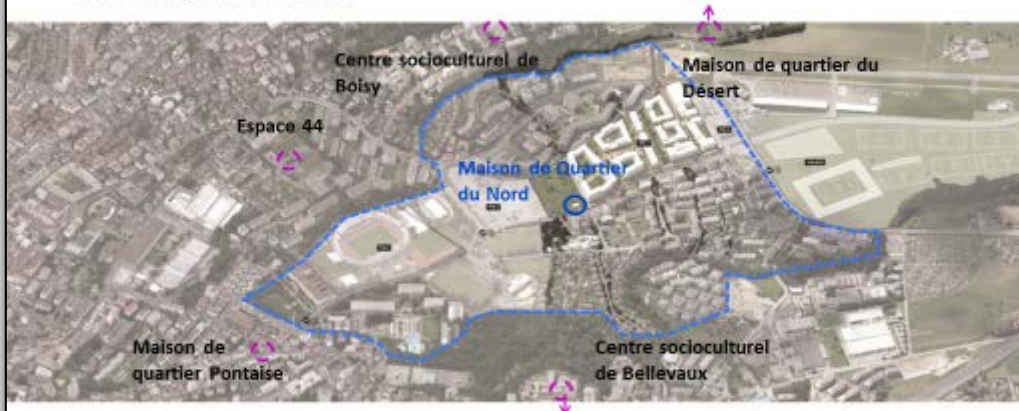


Quartiers du Nord lausannois et cohésion sociale : la volonté politique et l'engagement de la Municipalité

- EcoQuartier des Plaines-du-Loup et environs: démarche participative
 - Volonté et engagement de la Municipalité pour un processus participatif associant consultation et consensus
- Objectif de développement durable: cohésion sociale et prévention sociale
- Maison de quartier: centralité de quartier
- Objectifs des Maisons de quartier:
 - favoriser les liens entre les habitants dans les différents quartiers,
 - de promouvoir la participation à la vie citoyenne et associative,
 - de favoriser l'intégration de tous les habitants sans distinction,
 - permettre aux personnes de développer des compétences sociales, de se respecter, de se découvrir et d'œuvrer ensemble pour l'amélioration de leur cadre de vie

2

Maison de Quartier du Nord (MQN): Périmètre concerné



-  Secteurs compris dans le périmètre :
 Bossons, Grattapaille, Plaines-du-Loup, Bois-Gentil, Cassinettes, Maillefer et Ancien-Stand
-  Autres structures socioculturelles

3

...Mais, au juste, ça marche comment une Maison de Quartier pour la Ville ?

- Mise à disposition par la Ville:
 - un bâtiment
 - une gestion opérationnelle remise à la FASL
 - du personnel formé rattaché à la FASL
 - une réflexion sur le ratio de dotation en personnel formé en animation socioculturelle dans ce nouveau quartier et les quartiers attenants sera conduite.

4

Une Maison de Quartier pour les habitants actuels et futurs : rappel des enjeux liés au projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup



À terme :

- 3'500 logements
- 9'000 nouveaux habitants
- 3'500 emplois

- Des équipements et infrastructures publiques
- Un parc public urbain et un projet global d'espaces publics de qualité
- **Une Maison de Quartier**

 Périmètre du PPA 1

 Localisation Indicative MQN

5

Maison de Quartier du Nord et réalisation de l'écoquartier : les étapes clés



1^{ère} étape (PPA 1) :

- 2'200 habitants et environ 1'100 emplois attendus
- Investisseurs connus en juin 2016
- Chantier de 2018 à 2022
- 1^{ers} habitants à partir de 2020
- Maison de Quartier achevée pour leur arrivée

6

Maison de Quartier du Nord et démarche participative : le but et les impondérables (1)

- Démarche participative et citoyenne à initier
 - plusieurs espaces de délibération et d'actions
 - enrichir le projet à travers l'expertise des usagers actuels et futurs
 - refléter un éventail de valeurs multiples dans la prise de décision
- 1^{er} objet de la démarche participative = Maison de quartier
 - élaboration du programme MQ
 - délai décembre 2016

La création de la future MQN implique (notamment) :

Un cahier des charges

Le choix d'un projet architectural

L'approfondissement et le développement du projet architectural

7

Maison de Quartier du Nord et démarche participative : le but et les impondérables (2)

- Les impondérables de la Maison de quartier du Nord
 - Dans le parc, mais dans un abord – Centralité du quartier.
 - 2'400 m² max, avec une emprise au sol limitée
 - Une salle de spectacle/aula scolaire pour 200 personnes
 - Un réfectoire scolaire de 60 places pour les élèves de 11 à 12 ans (7-8P)
 - Budget au m² comparable à la Maison de quartier de Chailly
 - Polyvalence et multifonctionnalité
 - Pas de surface d'extérieur privatisé
 - Doit respecter le standard Minergie P-Eco

8

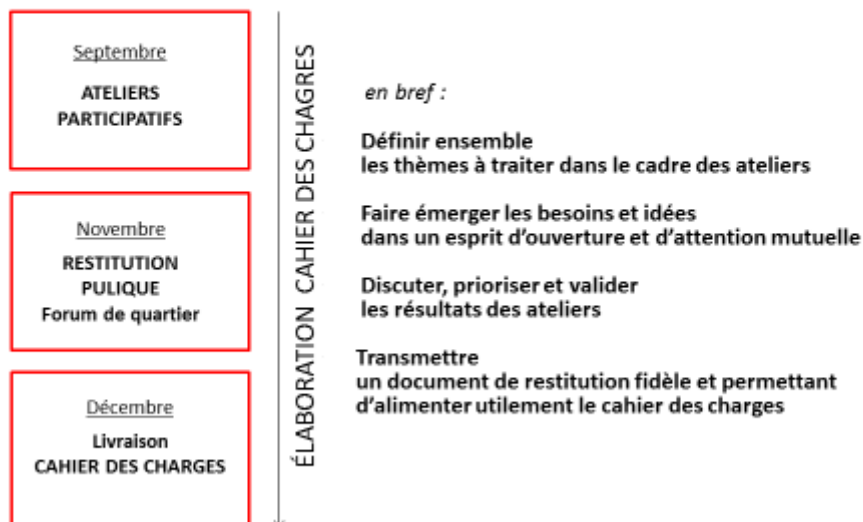
...Mais, au juste, ça marche comment une Maison de Quartier ?

- C'est un lieu qui vit grâce à des activités élaborées par des associations, des habitants/tes, des intervenants, des bénévoles encadrés par une équipe d'animation.
- Une maison de quartier c'est comme le centre des Bossons-Plaines du Loup mais en beaucoup plus grand!!!
- C'est un espace d'accueil et de rencontres ouvert à tous les habitants/tes du quartier selon le périmètre défini auparavant.



9

La démarche que nous avons proposée



10

Mener la démarche ensemble, en s'appuyant sur un « collectif » ouvert à toutes et tous

Un « collectif de la Maison de quartier du Nord » pour :

- **Définir les thèmes à traiter dans le cadre des ateliers en concertation avec la Ville**
- **Assurer le contact avec les habitants et relayer des remarques émises en dehors des séances publiques**
- **Être l'interlocuteur de la Ville pour la participation lors de la phase de développement du projet architectural**

11

Et maintenant, place aux questions et à l'échange !

12